

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2017/2018



Romilly-sur-Seine



Votre
enfant
aura
3 ans
en 2017

Pour l'inscrire à l'école, vous devrez vous présenter en Mairie sur rendez-vous munis des documents suivants :

- Livret de famille ou extraits d'acte de naissance de toutes les personnes rattachées au foyer ;
- Fiche de renseignements complétée, disponible sur le site de la Ville ou en Mairie ;
- Justificatif de domiciliation à Romilly-Sur-Seine de moins de 2 mois ;
- Copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale, le cas échéant ;
- Attestation de sécurité sociale / cmu.



Veuillez prendre rendez-vous auprès du service Education en téléphonant au 03.25.21.87.16 ou au 03.25.39.51.57